

4.5.2.6 Quilt (azoxystrobine 75 g/L et propiconazole 125 g/L)

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

L'étiquette du pesticide est la seule source d'information ayant force de loi et elle contient toute l'information liée à l'utilisation du produit commercial. Le présent document est un résumé de l'étiquette. Lorsqu'il est question de répression, l'efficacité approximative du produit est de 60-75 % tandis qu'une suppression est de 85 % et plus. Il est important de toujours se référer à l'étiquette légale qui est disponible soit sur le contenant du pesticide ou soit sur le site internet de l'ARLA : <http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/lr-re/index-fra.php>. Veuillez vous assurer que vous avez la plus récente mise à jour de ce résumé d'étiquette.

Toujours aviser votre acheteur pour les applications des pesticides dans votre culture.

Fait avec l'étiquette du 28-04-2020

RÉSUMÉ DE L'ÉTIQUETTE

- Groupes 3 et 11
- Indice de risque pour la santé (IRS)¹ : 407
- Indice de risque pour l'environnement (IRE)² : 45
- Maladies à traiter :
 - Suppression de la **rouille**, de la **pourriture sclérotique** et de l'**anthracnose**;
 - Répression de la **tache septorienne** et de la **tache valdensienne**.
- Moment d'application :
 - **Rouille, tache septorienne et tache valdensienne** : en végétation, appliquer dès les premiers signes de la maladie. Un deuxième traitement peut être effectué 10 à 14 jours plus tard, si les conditions demeurent favorables au développement de la maladie;
 - **Pourriture sclérotique** : effectuer un premier traitement vers le stade du gonflement des bourgeons floraux. Un deuxième traitement peut être fait au stade de gonflement des bourgeons foliaires;
 - **Anthracnose** : effectuer le premier traitement au début de la floraison, le deuxième traitement 7 à 10 jours plus tard. Le troisième traitement peut être effectué si les conditions demeurent favorables au développement de la maladie.

¹ La valeur de l'IRS varie de 1 à 2 420. Plus le chiffre est élevé, plus le risque qu'il représente au niveau de la santé est important.

² La valeur de l'IRE varie de 1 à 961. Plus le chiffre est élevé, plus le risque qu'il représente pour l'environnement est important.

4.5.2.6 Quilt (azoxystrobine 75 g/L et propiconazole 125 g/L)

- Taux d'application et mélange :
 - Dose : **1 L/ha**;
 - Taux d'application : minimum **200 L d'eau/ha**.
- Renseignements sur le produit :
 - L'azoxystrobine est une substance persistante qui a des effets résiduels. Ne pas l'utiliser de nouveau dans des zones où on l'a appliquée au cours de la saison précédente;
 - Fongicide préventif et systémique à large spectre affichant des propriétés systémiques et curatives.
- Restrictions :
 - **Application terrestre ou aérienne**;
 - **Phytotoxicité** possible si le fongicide est mélangé à des produits sous forme de concentrés émulsifiables ou avec des adjuvants qui contiennent certaines formes de silicone;
 - **3 applications maximum pour la suppression de l'antracnose**;
 - **2 applications maximum** par année pour la rouille, la pourriture sclérotique, la tache septorienne et la tache valdensienne;
 - **Maintenir l'agitation** pendant le mélange et la pulvérisation;
 - Faire la pulvérisation dans **les 24 heures suivant la préparation du mélange**;
 - Ne pas appliquer lorsque de **fortes pluies** sont prévues;
 - **Délai de réentrée** : 12 heures;
 - **Délai avant récolte** : 30 jours;
 - Zones tampons : 1 m des fossés, 3 m des cours d'eau, 30 m des puits et 1 m des habitats terrestres.
- Entreposage :
 - Entreposer à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale et hors de la portée des enfants et des animaux;
 - Conserver dans le contenant d'origine hermétiquement fermé;
 - Ne pas entreposer en dessous de 0°C.
- Rinçage :
 - Vider le réservoir, la rampe et tous les boyaux, les laver pendant 10 minutes avec de l'eau propre et un détergent;
 - Rincer avec de l'eau propre. **NE PAS** nettoyer l'équipement d'application près de végétaux désirables, des puits ou d'autres sources d'eau;
 - Enlever les buses et les tamis et les laver séparément;
 - Éliminer les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.
- Équipements de protection :
 - Pantalon long et chemise à manches longues;
 - Chaussettes et chaussures;
 - Gants résistants aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que pendant le nettoyage et les réparations de l'équipement;
 - Lunettes de protection étanches ou un écran protecteur pour manipuler le produit concentré.

RÉDACTION 2016

Marie-Ève Moreau, agronome, responsable du volet agroenvironnement, Club Conseil Bleuet, Dolbeau-Mistassini

MISE À JOUR 2021

Laurence Bouchard, agronome, Club Conseil Bleuet, Dolbeau-Mistassini

FINANCÉE PAR

